



Resiliation d'un contrat educatel

Par **bleuchamel**, le **26/10/2015** à **17:26**

Bonjour,

Je recherchais une école à distance pour une formation et j'ai trouvé Educatel, ils m'ont appelé pour de plus amples explications (soit diplôme reconnu par l'état et tout le tralala), j'ai acceptée d'y souscrire et ils m'ont envoyé par e-mail le formulaire d'inscription que je devais remplir et renvoyer par scan ce que j'ai fait . J'ai reçu par la suite une confirmation d'inscription avec tout les papiers (mensualités pour la durée du contrat et cours). J'ai commencée les cours, mais malheureusement je dois les arrêter.

Donc, j'ai envoyée une lettre recommandée avec avis de réception leur faisant part de mon souhait de résilier et m'on gentiment répondu que c'était impossible car le délai de 3 mois était dépassé .

Je les ai contacté, rien à faire .

Je souhaiterais savoir comment mettre fin à ce contrat ?

Sachant que par mes recherches personnelles je me suis aperçu que d'une part, il fallait pour que le contrat ne soit pas nul le recevoir par lettre recommandée (hors je l'ai eu par mail), et que d'autres part sur la feuille d'inscription aucunes clauses n'apparaît rien du tout alors qu'il est censé y figurer à ce que j'ai pu lire l'article L-444-8 du code de l'éducation .

Donc si j'ai bien compris mon contrat est considéré comme nul non ?

Quel recours ai-je ? que dois-je faire ? comment faire valoir que mon contrat est nul ?

Merci d'avance de votre coopération,

Une consommatrice eue.

Par **moisse**, le **26/10/2015** à **19:18**

Bonsoir,

Votre contrat n'est pas nul, c'est une illusion.

Rien n'oblige l'établissement à adresser le contrat par lettre recommandée.

Ce qui importe est le délai entre réception et renvoi.

Ce qui importe est la rédaction du contrat, et non la fiche d'inscription, qui n'en est qu'une part.

Votre contrat n'est donc pas nul du tout.

Pour le reste la lecture des nombreuses conversations sur le sujet vous éclairera sur la conduite à tenir.

Par **bleuchamel**, le **27/10/2015** à **16:21**

Bonjour,

Seulement la fiche d'inscription est la seule chose que j'ai signée et qui pour eux considère cela comme un contrat.

Donc est-ce vraiment légale ?

Merci de votre coopération

Par **moisse**, le **27/10/2015** à **18:17**

Je n'ai pas les documents devant les yeux.

Mais par expérience, pour ce que j'en sais de ce genre d'organisme et de contrat, tout est bien conforme administrativement parlant.

Après reste l'intérêt de la formation, son suivi et son efficacité.

Enfin j'ignore ce qui se passe lorsque l'élève ne veut plus respecter sa signature.